



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 10 octobre 2024

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Denis NAPIAS (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Sylvie DUFAU (SOUPROSSE) a donné pouvoir à Christian DUCOS, Pascal LAFOURCADE (TARTAS) a donné pouvoir à Evelyne COURROS

Représentés :

Thierry BIBES représenté par Pierre CAZENAVE (LE LEUY); Sabine DEHEZ représentée par Denis NAPIAS (CARCEN-PONSON)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	29
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	31

N° DEL20241017-005

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'EHPAD HESTIADOUR POUR LA CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS EN RESIDENCE AUTONOMIE A PONTONX-SUR-L'ADOUR

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Tarusate et notamment son article B 2°, politique du logement social d'intérêt communautaire,



Vu le règlement d'intervention communautaire en matière de logement, approuvé par délibération du conseil communautaire du 15 février 2024

Considérant l'opération projetée sur la commune de Pontonx-sur-l'Adour, pour un montant total de 2 292 166 € TTC, comportant la création de 18 logements de type T1 bis, avec loggia, création d'une salle à manger commune et dont le conventionnement de type PLUS est en cours de négociation avec les services de l'Etat,

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes attribue une aide de 80 000 € qui sera versée à l'opérateur réalisant ces logements en l'espèce, l'EHPAD HESTIADOUR.

Il ajoute que les conditions de versement de cette subvention sont précisées dans une convention liant la Communauté de Communes, l'EHPAD HESTIADOUR et la commune sur laquelle se réalise l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

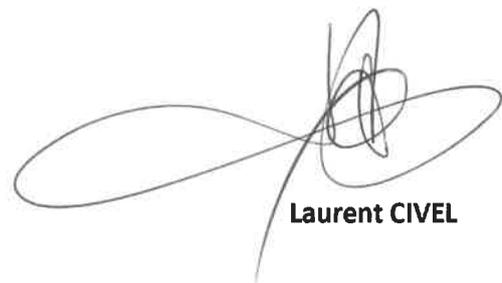
ARTICLE 1 -

L'attribution d'une aide forfaitaire de 80 000 € à l'EHPAD HESTIADOUR pour la construction de 18 logements en résidence autonomie à Pontonx-sur-l'Adour, dans le cadre du projet de réaménagement d'ensemble de l'ancien site de l'EHPAD Robert Labeyrie.

ARTICLE 2 -

L'autorisation donnée au Président de signer la convention afférente.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



Laurent CIVEL